

10 novembre 2017

## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

AVEC LA PARTICIPATION de :

10 h 30 Rassemblement devant la Mairie    Anciens Combattants - Sapeurs-Pompiers et  
10 h 45 Monument aux morts                    Chorale du village « L'Écho du Chérumont »

À l'issue de la manifestation un verre de l'Amitié sera offert par la Municipalité, à la Salle des Fêtes.

### EAU - Aucun résultat transmis !

Aucun résultat d'analyse de l'ARS à ce jour : Interdiction de consommer de l'eau maintenue. Nous vous informerons dès que nous aurons un retour d'analyse. Merci de votre compréhension.

### EAU - Attention coupure le 15/11

Des travaux de raccordement des conduites aux abords du château d'eau le 15 Novembre imposeront une coupure d'eau sur la journée.

### MAIRIE & AGENCE POSTALE COMMUNALE (APC) - C'est parti !

À partir du **Lundi 13 novembre**, l'Agence postale ouvre ses portes au public dans les locaux rénovés de la Mairie du **Lundi au Samedi de 8h30 à 11h30**.

### ASSAINISSEMENT - EAU : Circulation réglementée

Les travaux continuent dans les rues :

-Route de Magny Danigon à partir du 16/11.

Les travaux de branchement assainissement continuent dans cette rue. La circulation et le stationnement sont interdits dans les deux sens, sauf riverains, services municipaux, services de secours et transports scolaires. L'accès sera cependant moins contraignant que précédemment.

-Rue de La Tuilerie à partir du 16/11: Changement ancienne conduite Eau.

- Route de Ronchamp (RD) : à partir de la semaine 48

#### *Consignes habituelles :*

Faire en sorte de ne pas gêner le chantier et, pour éviter tout risque de dégâts, gardez vos véhicules à l'intérieur des propriétés. Si vous avez à vous déplacer durant les temps de présence de l'entreprise, mettez votre véhicule en dehors des zones de travaux.

*En cas de problème, prendre contact avec les services de la Mairie.*

### CIMETIÈRE : Incivisme ça suffit !

Cet endroit devrait être un lieu de respect, un lieu privilégié où chacun sait ses proches dans le repos. C'est aussi un lieu d'échange et de sincérité entre défunts et famille, ... que d'amertume lorsque l'on constate des vols, des fleurs déplacées, ... Veillons à nos valeurs et leur respect !

## **BOIS - INSCRIPTION LOTS DE NETTOYAGE**

Les habitants du village qui souhaitent obtenir un lot de nettoyage (le bénéficiaire fait son bois avec son matériel) pourront **s'inscrire au secrétariat jusqu'au 25 novembre 2017** ou par téléphone au 03 84 63 09 72.

Seuls cette année seront disponibles des **Lots de nettoyage « classique »** :  
Eclaircissement de parcelle. Aucune modification dans le fonctionnement.

TARIF : identique à l'année dernière soit 10 € HT/stère (TVA 10 %).

**RAPPEL** : - le bois doit-être utilisé pour une consommation personnelle

- les habitants souhaitant s'inscrire devront être à jour dans leurs paiements et leurs engagements sur l'année précédente.

- la municipalité dans un contexte environnemental et en continuité avec sa politique de « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » fournira à tous les adjudicataires de l'huile de chaîne biodégradable

## **HABITAT - TRAVAUX - DÉCLARATION PRÉALABLE**

Il est rappelé que toute modification de l'aspect extérieur des habitats (changement fenêtres, portes, toiture) et clôtures mais aussi l'ajout de constructions de plus de 5m<sup>2</sup> (abri de jardin...) doivent faire l'objet de déclaration préalable de travaux (DP).

Il est nécessaire d'attendre un avis du service instructeur mais aussi des ABF (Architecte des Bâtiments de France) avant le démarrage des travaux. Le non-respect de ces procédures peut conduire à la remise en cause des ouvrages.

Merci à ceux qui auraient omis cette procédure, de régulariser leur situation au plus tôt.

Pour ceux ne disposant pas d'internet, les formulaires sont disponibles en Mairie.

## **RAPPEL - RECENSEMENT MILITAIRE**

Nous rappelons que tout jeune français ou française doit être recensé entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du trimestre en cours.

Cette démarche est obligatoire pour avoir le droit de se présenter à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Pour se faire, l'intéressé(e) doit se présenter en mairie avec sa **carte d'identité et le livret de famille**.

## **PACS - C'est en Mairie !**

Depuis le 1<sup>er</sup> Novembre, vous pouvez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant soit à la mairie de la commune de résidence, soit à un notaire.

Plus d'informations en Mairie ou sur <https://www.service-public.fr/particuliers>.

## **RÉUNION CANTONALE - 21 Novembre**

Madame Marie-Claire Faivre et Monsieur Jean-Jacques Sombsthay, conseillers départementaux, organisent un temps d'échange à la Mairie le **21 Novembre à 20h**.

## **Rappel - MARCHÉ DE NOËL - organisé par l'ASPPECC le 3 Décembre**

Pour la 1<sup>re</sup> année, l'Association de Sauvegarde et de Promotion du Patrimoine, de l'Environnement et de la Culture de Clairegoutte organise un **Marché de Noël le 3 Décembre 2017 à la Salle des Fêtes**.

## **ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES**

L'association de parents d'élèves du Pôle éducatif "Les Lutins Du Pôle" organise une vente de sapins de Noël le 2 décembre de 9h à 12h et une vente de galettes le **12 janvier 2018 de 16h30 à 18h30** au Pôle.